

# REGLEMENT SANITAIRE INTERIEUR

ENGAGEMENT SANITAIRE POUR LES PARTICIPANTS AUX ACTIVITES 2020-2021

REGLES COLLECTIVES - JUILLET 2020

Cette note d'information est rédigée à l'attention des participant·e·s aux activités se déroulant à huit-clos et de leurs responsables légaux (pour les mineur·e·s). Elle est mise à disposition de chaque participant·e au moment de son inscription, qui prend ainsi acte de l'application obligatoire du dispositif décrit et s'engage à le respecter.

Nous vous rappelons que le port du masque est obligatoire dans les lieux clos. Il n'est cependant pas obligatoire pendant la pratique d'une activité même en salle.

Nous avons besoin de la collaboration de tou·te·s pour la bonne mise en application des règles de sécurité sanitaires élaborées par la MJC. Merci de prendre connaissance de ces [règles collectives générales](#) et des [règles spécifiques](#) à chaque salle.

Ces règles sont valables sans limitation de durée et applicables jusqu'à nouvel ordre.

**Nous comptons sur vous pour assurer ensemble la sécurité de tou·te·s !**

## Mesures générales mises en place par la MJC

### \* Conception d'une organisation générale journalière précise pour

- contrôler et maîtriser les flux de personnes
- limiter les interactions entre elles
- assurer une désinfection et un nettoyage journalier de la salle et des sanitaires

### \* Un marquage au sol approprié définissant les espaces et sens de circulation

### \* Une signalétique dans les espaces communs vous rappelle les gestes barrières à adopter

### \* Du gel hydroalcoolique est à votre disposition à chaque entrée de la MJC mais aussi à chaque étage (haut des escaliers).

### \* Les toilettes restent ouvertes mais nous suspendons l'accès aux douches et aux vestiaires.

## PRECAUTIONS DES PARTICIPANTS

- \* Remplir le questionnaire de santé (QS) au moment de votre inscription en sport, fitness, danse.
- \* En cas de suspicion de COVID-19, s'abstenir de fréquenter la MJC et le signaler à la MJC.
- \* Le port du masque est obligatoire pour tou·te·s à partir de 11 ans dans les espaces communs des bâtiments de l'association.
- \* Lors de la séance d'activité dans la salle de pratique, le port du masque peut être imposé par l'animateur·trice en concertation avec les adhérent·e·s.
- \* Lavez-vous les mains avec du gel hydroalcoolique à l'entrée du bâtiment (ou avec du savon aux toilettes).
- \* Pensez à aller aux toilettes avant de partir de chez vous/du travail ou au plus tard, en arrivant à la MJC, pour réduire la circulation dans le bâtiment.
- \* Respectez les horaires de cours (de démarrage et de fin). Ne pas arriver en avance et ne pas « stagner » dans la salle de pratique, à la sortie de la salle, ou à l'extérieur du bâtiment.
- \* Les parents et accompagnants devront déposer leur enfant puis le récupérer à l'extérieur du bâtiment (ne pas entrer) et idéalement attendre dans leur voiture pour éviter les regroupements extérieurs.
- \* Les adhérents devront attendre que l'animateur leur ouvre la salle pour entrer (qu'il y ait un cours avant ou non).
- \* La cour de la MJC n'est pas accessible aux participants aux activités (uniquement aux enfants du périscolaire / de l'ALSH en présence de leur animateur·trice).
- \* Merci de bien vouloir arriver en tenue de pratique et avec le minimum d'affaires possible.
- \* Prévoyez un petit sac pour ranger toutes vos affaires et les rassembler (afin de limiter les surfaces de contamination possible)

## Non-respect des règles sanitaires et du présent protocole en vigueur

Nous comptons sur le sérieux, le bon sens de tou·te·s et la prise en compte des mesures élaborées par la MJC. Dans le cas où nous (l'équipe de la MJC ou votre animateur·trice) constatons un manquement aux règles posées par un·e occupant·e, nous procéderions à un rappel à l'ordre oral, et en cas de récidive forte, à un accueil suspendu dans les locaux.

